

Montréal, le 10 mars 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande concernant la mise en place de mesures relatives à  
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable  
Dossier R-4008-2017, Étape E

---

Pour faire suite notamment à sa lettre du 1<sup>er</sup> mars 2023<sup>1</sup>, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu le **16 mars 2023, à compter de 9 h**, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams, laquelle portera sur la demande d'Énergir relative à la demande d'ajout de l'article 11.1.3.5.5 au texte des *Conditions de service et Tarif*.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams à compter de 8 h 45 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Également, elle leur rappelle de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [A-0441](#).